

RAPPORT DE LA

tenue à Tunis, Tunisie
28-30 avril 1975

**QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
No. AGP/1975/M/1

RAPPORT DE LA QUATRIEME
SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
LE CRIQUET PELBRIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Tunis, Tunisie
28-30 avril 1975

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 1975

TABLES DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Comité de rédaction	2
Remerciements	2
PARTICIPANTS	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Observateurs	4
Fonctionnaires de la FAO	5
Interprètes	5
ORDRE DU JOUR	6
RESUME DES DEBATS	7
La Situation Acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans les pays voisins	7
Prévision	10
Rapport du Comité exécutif	10
Questions diverses	11
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	11
APPENDIX I - Rapport de la troisième session du Comité exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	12
- INTRODUCTION	13
Bureau	13
- PARTICIPANTS	14
- ORDRE DU JOUR	16
- RESUME DES DEBATS	17
Bourses et formation	17
Manuel du Prospecteur Acridien	18
Prospection spéciale	19
Programme de travail et budget pour 1973-77	20
Contribution au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission	20
Comptes pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1973	20
Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1974	21
Election du Président et du Vice-Président	21
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	21
- ANNEX I : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Budget pour la période quinquennale 1973-77	22

	Page
- ANNEXE II : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Compte définitif au 31 décembre 1972	23
- ANNEXE III : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Compte provisoire au 31 décembre 1973	24
APPENDIX II - LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL	25

INTRODUCTION

Donnant suite à la recommandation de la troisième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, après avoir reçu l'aimable invitation du Gouvernement de la Tunisie, a convoqué la quatrième session de la Commission à Tunis du 28 au 30 avril 1975. Les quatre Etats Membres de la Commission - Algérie, Libye, Maroc et Tunisie - ont été représentés par des délégués et le Gouvernement de la France et l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV) par des observateurs.

La session a été ouverte par M. Esseddine Chelbi, Chef de Cabinet, Ministre de l'Agriculture, qui a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a mentionné l'importance du problème du criquet pèlerin en général et a souligné en particulier le travail et les responsabilités de la Commission. Il a déclaré que la coopération entre les Etats Membres de la Commission et l'échange de renseignements ont facilité le maintien à jour d'information sur les développements de la situation acridienne dans la région et les pays voisins. Il a noté avec satisfaction que le travail entrepris en Afrique de l'Est et au Proche Orient a aidé considérablement à diminuer la possibilité d'une invasion d'essaims en Afrique du nord-ouest. Il a souligné l'importance de missions constantes, ce qui est la seule manière pour connaître avec précision la fluctuation des populations acridiennes dans la zone; il a souligné également que ce travail doit être continué sur une échelle intensifiée afin qu'aucune augmentation de populations du criquet ne puisse avoir lieu sans prévision. Il a constaté que le Comité exécutif de la Commission, qui a eu lieu les trois jours précédents, avait formulé diverses recommandations et a prié la Commission d'accorder sa considération profonde à chacune d'elles. Il a souhaité à la Commission un grand succès dans ses délibérations et aux participants un séjour agréable en Tunisie.

M. F.J. Brucher, Conseiller Agricole Principal et Représentant de la FAO, au nom du Directeur-général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement de la Tunisie d'avoir aimablement invité la Commission à se réunir à Tunis. Il a remercié le Gouvernement de la Tunisie pour son hospitalité et pour les diverses installations mises à la disposition du Secrétariat de la FAO. Il a expliqué la situation acridienne qui prévaut actuellement dans plusieurs zones de l'aire d'invasion du criquet pèlerin et notamment dans les pays situés sur le pourtour de la mer Rouge de la péninsule arabique. Il a informé les Etats Membres de l'action entreprise par la FAO en 1974/75, ce qui a permis de maintenir la situation acridienne en main. Il a fait remarquer que par suite des conditions écologiques favorables dans les pays de l'OCLALAV, et la région voisine de l'Afrique du nord-ouest, il y a eu des développements pendant l'hiver/printemps du 1974/75. Il a été donc considéré important que les régions méridionales du Maroc et de l'Algérie soient surveillées constamment.

Bureau

La Commission a élu à l'unanimité :

Président : M. Sadok Allaya, Tunisie

Vice-Président : M. Lutfi Salem Sadik, Libye

Comité de rédaction

Il a été composé des délégués de l'Algérie, de la République arabe libyenne, du Maroc et de la Tunisie, ainsi que des membres du secrétariat de la FAO.

MM. Gurdas Singh et Nézil Mahjoub du secrétariat de la FAO ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

Les délégués ont appris avec un profond regret le départ de M. Gurdas Singh de la FAO après 17 ans de services. Ils lui ont exprimé leur profonde reconnaissance pour les services rendus à l'échelle internationale dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin; ils ont hautement apprécié le succès obtenu dans le maintien du fléau à son niveau le plus bas grâce à l'organisation parfaite qu'il a mise en place dans l'intérêt de tous les pays en voie de développement. Ils ont unanimement insisté pour que la Commission puisse bénéficier des services de M. Singh pour des périodes de courtes durées; les délégués lui ont souhaité beaucoup de chance dans sa retraite prématurée et une heureuse vie dans son pays.

A la clôture de la session, les délégués ont remercié vivement le Gouvernement de la Tunisie pour l'hospitalité fournie et pour les installations mises à leur disposition. Les participants ont également remercié le Président pour l'efficacité et le tact avec lesquels il avait dirigé les débats de la session.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les membres du Secrétariat de la FAO dont les noms suivent :

Délégués des Etats Membres de la FAO

Algérie

Ramdane Kellou
Sous-directeur de la protection des végétaux au
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Alger

Saïd Zitoune
Ingénieur agronome
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Alger

Libye

Lutfi Salem Sadik
Chef de section pour la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli

Faraj Mohamed Karrah
Chef du Bureau de la lutte antiacridienne
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli

Maroc

Abderrahmane Kassa
Directeur de la Recherche Agronomique
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

Tunisie

Hamadi Bahri
Ingénieur en Chef
Directeur de la Production Agricole
Ministère de l'Agriculture
Bld. Bab Benat
Tunis

Tunisie

Sadok Allaya
Chef de la Division de la Défense des Cultures
Mégrine-Riadh

Bécher Ghouila
Ingénieur
Division de la Défense des Cultures
Tunis

Sassi Jeljeli
Ingénieur
Division de la Défense des Cultures
Tunis

Moncef Ayadi
Directeur de l'Institut National de la Météorologie
Ministère des Transports et des Communications
Tunis

Mohsen Guettari
Ingénieur Principal
Directeur par Interim de l'Institut National
de la Météorologie
Ministère des Transports et des Communications
Tunis

Mohamed Larif
Ingénieur Principal
Chef de la Sous-Direction de la Climatologie
et de la Météorologie Economique
Institut National de la Météorologie
Ministère des Transport et des Communications
Tunis

Observateurs

France

Jean Touzeau
Ingénieur en Chef d'Agronomie
Service de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture
Paris

Organisation Commune de Lutte Antiacridienne
et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV)

Abdallahi Ould Mohamed-Sidia
Directeur général de l'OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh
Fonctionnaire principal
Lutte et opérations d'urgence contre les acridiens
Service de la protection des végétaux
Division de la Production Végétale et de la Protection
des Plantes
FAO, Rome, Italie

Nézil Mahjoub
Fonctionnaire régional FAO (Lutte antiacridienne)
s/c PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Annette Alexander
FAO, Rome, Italie

Interprètes

K. Annabi
C. Bekalti
M. Ben Yedder
C.H. Biass
A. El Borai, Mme.
F. Fidao-Bekalti, Mme

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1974/75 et prévisions
6. Rapport du Comité exécutif
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne en Afrique du nord-ouest et dans les pays voisins (de mai 1974 à avril 1975)

1. La Commission a été saisie d'un bref exposé sur la situation acridienne préparé par le Secrétariat. Cet exposé a été mis à jour à l'aide des renseignements supplémentaires fournis par les délégués et les observateurs.

Afrique du Nord-Ouest

2. En Algérie, aucune activité acridienne n'a été signalée de mai à juillet 1974 à cause des conditions défavorables qui ont régné dans le pays. A la fin juillet et début août, des pluies abondantes ont intéressé une vaste région du Sahara entraînant des écoulements dans les oueds Inne ziza et Irharhar au Sahara central, Tadjeraout et Kourourane au Sahara méridional. A la suite de ces pluies, plusieurs criquets solitaires ont été observés dans cette zone en août et septembre. Sur 53 criquets capturés, 23 étaient proches de la maturité sexuelle. De nombreux criquets solitaires ont été observés en octobre dans certains oueds du sud du Sahara, partiellement recouverts de "Schouwia" vert. A la mi-octobre, 5 accouplements ont été observés en deux endroits (oued Djouden et oued Agdem), tandis qu'une population peu dense de jeunes larves vertes a été signalée sur une superficie de 100 hectares environ dans l'oued Icheed. En novembre 1974, les conditions étaient dans l'ensemble défavorables à la reproduction, sauf dans l'oued Daoura et en quelques autres endroits où il avait plu. La reproduction a continué dans le sud du Sahara et un accroissement des populations d'ailés a été constaté à la suite de l'arrivée de criquets venant des zones de reproduction de l'Adrar des Iforas, du Tamesna et de la vallée du Tilemsi. Les populations acridiennes ont diminué en décembre, probablement par suite du dessèchement de la végétation dans cette zone. La situation est restée calme jusqu'à mars 1975, période à laquelle trois ailés ont été observés à la frontière algéro-mauritanienne, dans la région de Chegga.

D'abondantes chutes de pluie intéressant la partie occidentale de la région ont été récemment enregistrées, notamment dans la vallée de l'oued Saoura où elles ont provoqué d'importantes crues.

3. En Libye, aucune activité acridienne n'a été signalée de mai à novembre 1974, probablement à cause des conditions écologiques défavorables. Le 10 Novembre, trois criquets ont été capturés dans la région de Nalout et de Rhibet. Ces criquets seraient venus des zones voisines, car les conditions écologiques n'étaient pas favorables à la reproduction dans la région. A part une petite population acridienne solitaire, observée le 24 mars 1975 dans le oued Sofggin à l'est de Hamadah-Al Hamra, le pays a été déclaré exempt de toute activité acridienne durant la période considérée.

4. Le Maroc est resté exempt de toute activité acridienne jusqu'au 14 novembre 1974. Durant la deuxième moitié de novembre, un essaim a atteint le sud du Maroc. Un deuxième essaim, qui s'est scindé en cinq petits essaims, a été signalé dans la même zone en décembre. Des traitements ont été réalisés en novembre et décembre sur une superficie totale de 4.000 ha.

Des averses éparses se sont abattues en décembre sur le sud du Maroc, mais les conditions sont restées peu favorables à la reproduction dans l'ensemble. Cependant au cours de la dernière prospection réalisée du 23 mars au 3 avril 1975 trois solitaires ont été capturés entre Maader Anziz et Maader Telmaout.

5. La Tunisie a été déclarée exempte de toute activité acridienne.

Afrique de l'Ouest

6. En Afrique de l'Ouest, les criquets ont été peu nombreux durant la première moitié de 1974. A partir de juillet 1974, des pluies de mousson abondantes sont tombées sur l'ensemble du Sahara. Quelques populations peu denses d'ailés matures et de larves ont été repérées au Niger, au Mali et en Mauritanie. Après le 10 Septembre, des concentrations importantes d'ailés ont été découvertes dans le sud-ouest de la Mauritanie, à la suite de la descente rapide du front intertropical, accompagné de l'apparition de fronts froids sur le nord-ouest du Sahara. Les conditions écologiques exceptionnellement favorables ont permis une reproduction importante en trois points du Sahara (Eugnent, Boutilimit, Latfatar), où des traitements ont été exécutés sur 27.000 ha contre des larves grégaires et de jeunes ailés solitaires.

7. En outre, il a plu en septembre et au début d'octobre en bordure de l'Adrar mauritanien et du sud du Sahara espagnol. Au début de novembre, les conditions écologiques dans ces zones étaient favorables à la survie et à la reproduction. Des concentrations d'ailés et des reproductions de faible importance et d'étendue limitée ont été observées au Mali (Adrar des Iforas) et au Niger (Tamesna). Des groupes d'ailés et de larves ont été découverts de septembre à novembre en Mauritanie et d'octobre à décembre au Mali et au Niger. En novembre, on a signalé des formations se dirigeant vers le nord à travers le Sahara espagnol et, en décembre, les criquets qui se trouvaient au Mali se sont concentrés en essaims et ont quitté la zone de reproduction du Tamesna.

Afrique de l'Est

8. Des criquets disséminés ont été signalés à partir de mai sur les plaines côtières soudanaises du sud de la mer Rouge et dans le territoire éthiopien limitrophe, dans la région du chemin de fer, dans le Territoire français des Afars et des Issas et dans le nord de la République démocratique de Somalie. Durant la première semaine de juin, un petit essaim a été signalé à Samre, en Ethiopie, sans que la signalisation ait été confirmée. Le 23 du même mois, un petit essaim diffus a été découvert sur une superficie de 15 km² à Cam Ceua. Des pulvérisations ont été effectuées dans la zone infestée; les prospections exécutées ultérieurement ont révélé la présence de quelques criquets épars. En juillet, un essaim immature a été découvert dans le nord de l'Ethiopie, tandis que des groupes de larves et d'ailés étaient signalés dans le Territoire français des Afars et des Issas. Seules des populations de faible densité ont été trouvées dans ces deux pays par la suite. Les populations les plus importantes de cette région ont été relevées dans le centre-est du Soudan, à partir de septembre. Des infestations étendues comprenant des essaims, des groupes d'ailés, des champs de ponte et des bandes larvaires ont été signalées en octobre. En novembre et décembre, les

essaims et les groupes d'ailés se sont dirigés vers le nord-est et se sont concentrés dans les plaines côtières de la mer Rouge où des pontes se sont produites dans le delta du Tokar. Des traitements ont été entrepris contre les infestations de larves et d'ailés dans cette zone. A partir de janvier 1975 quelques ailés et larves épars ont été encore aperçus dans les régions le long de la côte de la mer Rouge au Soudan et en Ethiopie.

Proche-Orient

9. Des populations éparses ont été observées de mai à juillet dans la République démocratique populaire du Yémen, la République arabe du Yémen et en Arabie Saoudite. En août, un essaim mature a été aperçu dans la Tihamah yéménite; des groupes de larves et d'ailés, ainsi que des bandes larvaires, ont été signalés de juillet à septembre en République arabe du Yémen et en République démocratique populaire du Yémen, à la suite des fortes pluies de mousson. Dans le reste de la péninsule arabique, il n'y avait à cette époque que quelques ailés épars. En octobre, la végétation a commencé à se dessécher dans le sud-ouest de la péninsule arabique et les derniers groupes de larves ont été signalés dans la République démocratique populaire du Yémen. En novembre, le centre d'intérêt dans cette région s'est déplacé vers le nord de la Tihamah saoudienne où un essaim mature et immature ont été découverts. En décembre, on a noté dans cette région d'autres essaims et groupes en train de s'accoupler et de pondre; des groupes de larves étaient observées à la fin du mois. Des pluies exceptionnellement abondantes ont été enregistrées à Jeddah en décembre et les conditions étaient particulièrement favorables à la reproduction dans le nord de la Tihamah. Des traitements ont été entrepris contre des bandes de larves à divers stades et des concentrations d'ailés. Des bandes et des concentrations d'ailés, aperçues à partir de janvier 1975, ont fait l'objet de traitements jusqu'à la fin du mois de mars, époque à laquelle les invasions du nord de la Tihamah ont été anéanties. Seuls des criquets épars ont été découverts à la fin de l'année dans le reste de la péninsule arabique et le sud-est de l'Egypte.

Asie du Sud-Ouest

10. De vastes reproductions ont eu lieu en mars et avril dans les aires de reproduction hiverno-printanière du Pakistan et dans la zone limitrophe, en Afghanistan. Les rescapés des traitements énergiques exécutés dans ces zones, ainsi que les populations qui se trouvaient en Iran, se sont dirigés vers l'est, gagnant les aires de reproduction estivale de l'Inde. Ces essaims se sont reproduits dans les zones désertiques indiennes de juin à fin juillet, époque où des bandes de larves à tous les stades ont été signalées sur une vaste superficie. Des traitements efficaces ont été exécutés et il ne subsistait que des larves et des ailés disséminés à la fin d'août. Dans le reste de l'Asie du sud-ouest, seules des populations de faible densité ont été notées pendant toute la période considérée et des criquets épars ont été signalés en Inde et au Pakistan de septembre 1974 à mars 1975.

Remarques générales

11. La Commission a souligné l'importance d'un échange rapide des informations acridiennes entre les pays de la région et ceux de l'OCLALAV. Cet échange est considéré indispensable pour prendre des mesures urgentes

en cas de développement dangereux de la situation acridienne à la suite d'une évolution favorable des conditions écologiques. Il a été indiqué qu'en de telles circonstances des réunions devraient être organisées entre les pays concernés.

Prévisions

12. Etant donné que le Sahara a reçu des pluies largement distribuées à partir de juillet 1974, les conditions écologiques ont été favorables à un fort accroissement des populations de criquet pèlerin. En avril 1975, les criquets présents en Afrique de l'ouest étaient beaucoup plus nombreux qu'à la même période de l'année précédente. En outre, il y avait un nombre considérable de criquets disséminés dans le nord de la Tihamah saoudienne et dans les régions côtières de l'Ethiopie et du Soudan où les conditions écologiques ont été décrites comme favorables à de nouvelles reproductions. Les récentes et abondantes chutes de pluie qui se sont abattues sur la partie occidentale de la région ne manqueront pas de créer des conditions favorables à une reproduction de faibles populations solitaires présentes dans le sud marocain, l'ouest algérien et le nord de la Mauritanie. En même temps des conditions identiques existent en Libye à la suite des pluies récentes exceptionnelles. Cette situation requiert une vigilance particulière de la part de toutes les équipes de prospection opérant dans la région. La Commission a donc jugé qu'il fallait continuer, pendant les mois à venir, à surveiller de très près la situation dans l'ensemble des pays de l'ouest et du nord-ouest de l'Afrique. Elle a recommandé de tenir prêtes des ressources suffisantes pour faire face à toute éventualité.

Rapport du Comité exécutif

13. La Commission a étudié et adopté les recommandations contenues dans le rapport de la troisième session du Comité exécutif (Appendix I). Elle a adopté le Programme de travail et de budget pour 1975 et les comptes pour l'exercice 1973.

14. La commission a étudié les divers éléments sur la base desquels a été établi le barème des contributions de gouvernements membres au fonds de dépôt 9169. Elle a reconnu qu'un des éléments : la fréquence des invasions acridiennes, n'avait pas changé de façon radicale, tandis que les superficies en culture exposées aux dégâts des criquets à la suite du récent accroissement des cultivations avaient considérablement augmenté. En même temps, il y a eu des changements dans la situation économique mondiale, qui ont causé l'augmentation du coût des produits et matériel indispensables à la Commission pour l'exécution de ses programmes. La Commission a donc recommandé que les contributions annuelles à partir de 1976 soient modifiées comme ci-dessous :

Dollars E. U.

	<u>Contributions précédentes</u>	<u>Contributions proposées</u>
Algérie	17.080	22.000
Libye	12.200	25.000
Maroc	18.910	20.000
Tunisie	<u>12.810</u>	<u>13.000</u>
	61.000	80.000

La Commission invite le Directeur général de la FAO à contacter officiellement les gouvernements à cet effet.

Autre Questions

15. La Commission a été informée d'une possibilité d'obtenir des renseignements par satellite sur la pluviométrie et le développement de la végétation dans les aires de reproduction du criquet dans les pays de l'Afrique du nord-ouest. La FAO se propose d'établir un projet en vue d'utiliser ces renseignements et de les mettre à la disposition des pays intéressés pour l'organisation de la prospection dans les régions où les conditions écologiques sont propices. La Commission a manifesté un vif intérêt pour ce projet et décide d'y affecter une somme ne dépassant pas 10.000 dollars, à imputer au poste prospection de son budget à titre de contribution au projet.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

16. Les délégués ont accueilli avec satisfaction l'invitation qui leur a été adressée par le délégué du Maroc à tenir à Rabat la prochaine session de la Commission et celle du Comité exécutif et ont prié le Directeur général de la FAO de convoquer ces sessions à une date qu'il fixera en accord avec le gouvernement du pays hôte.